



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Périscolaire
Mairie d'Aumetz

1) Présentation :

La Mairie d'Aumetz organise un accueil périscolaire sur le site de la Maison de l'Enfance «Les Chrysalides»:

Maison de l'Enfance «Les Chrysalides»

5 Route d'Audun-le-Tiche

57710 AUMETZ

Tél. :03 82 51 87 85

Mail : periscolaire-aumetz@orange.fr

a) Dates et horaires de l'accueil

L'accueil est ouvert toute l'année scolaire à savoir du jour de la rentrée des classes jusqu'au dernier jour d'école correspondant aux vacances d'été.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 les jours d'école ainsi que le Mercredi récréatif de 7h30 à 18h30. L'accueil est fermé les samedis et dimanches.

b) Public accueillis

Les enfants de 3 à 6 ans scolarisés à l'école maternelle Paul Verlaine et les enfants de 6 à 11 ans scolarisés à l'école élémentaire Marie-Curie sont accueillis du lundi au vendredi.

Les mercredis récréatifs sont un temps d'activités où les enfants sont accueillis pour répondre aux besoins d'accueils des familles. Les enfants inscrits sur ces temps d'accueils sont scolarisés dans les écoles d'Aumetz, des enfants habitant la ville d'Aumetz scolarisés dans une autre commune ainsi que des enfants extérieurs à la ville. La priorité des inscriptions est accordée aux familles qui habitent la ville d'Aumetz.

2) Caractéristiques de la structure

a) Situation géographique

L'accueil périscolaire se situe à la frontière luxembourgeoise. Aux vues de sa situation géographique, de nombreux parents travaillent aux Luxembourg et ont un besoin d'un mode d'accueil sur la journée.

Les horaires de la structure sont adaptés aux besoins de garde des parents (de 7h30 à 8h30 le matin, la pause méridienne de 12h00 à 13h30, le soir de 16h00 à 18h30).

b) Descriptif des locaux

Depuis 2010, c'est dans les locaux d'une ancienne école qui a pour désignation actuelle «Maison de l'Enfance» que s'est implanté le service périscolaire.

La structure est composée d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) géré par la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette et des locaux périscolaires gérés par la commune.

Les locaux périscolaires sont composés :

- d'une salle d'activités / de restauration au rez-de-chaussée
- d'une cuisine attenante
- de sanitaires
- d'une salle complémentaire (activité + restauration) à l'étage
- d'un bureau de direction à l'étage
- d'une cour extérieure

3) Composition et fonctionnement de l'équipe :

a) L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée :

- d'une Directrice : Mme SCHMITT Safia (Master Sciences Humaines et Sociales, EJE)

- d'une Directrice Adjointe : Mme LEVIS Émeline (Master MEEF)
- d'une responsable restauration : Mme NOSPELD Mireille
- d'un assistant sanitaire
- d'une équipe d'animation
- d'une comptable : Mme ZAMBITO-MARSALA Francine

Animateur	Diplôme
GASCHEN Stéphanie	BAC
BRAGANTINI Cloé	CAP Petite Enfance
FLORIAN Aurore	CAP Petite Enfance
TAGLIAFERRI FERREIRA Alexandre	BAFA

b) Fonctionnement de l'équipe

La directrice :

La directrice a un rôle fondamental. Elle est garante et responsable du bon fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM). Elle doit :

- Être la garante du projet pédagogique
- Encadrer et coordonner l'équipe d'animation : absences, répartition des équipes, conflits...
- Former et évaluer son équipe d'animation
- Communiquer avec les différents partenaires et les parents
- Rendre compte à l'organisateur
- Garantir la sécurité des enfants
- Être un lien entre les familles, les organisateurs et l'équipe
- Veiller au respect des règles
- Recevoir les fiches sanitaires de liaison des enfants
- Accompagner et évaluer les animateurs stagiaires
- Gérer et régler les problèmes d'ordre administratifs

La directrice adjointe doit :

- Écrire en collaboration avec la directrice, mettre en pratique, évaluer le projet pédagogique et éducatif
- Seconder la directrice
- Remplacer la directrice en cas d'absence
- Veiller au respect des règles
- Transmettre les informations à l'équipe d'animation ainsi qu'à sa hiérarchie
- Encadrer et coordonner l'équipe d'animation
- Garantir la sécurité des enfants
- Préparer et mettre en place des activités pour répondre aux objectifs du projet pédagogique
- Veiller à la propreté des locaux (vaisselle, tables, sols)
- Participer aux tâches ménagères liés à la propreté des locaux

L'animateur :

L'animateur a un rôle essentiel dans l'accueil des enfants et la transition avec les familles pour le bien-être de l'enfant dont il a la responsabilité. Il doit :

- Veiller à la sécurité physique et morale des enfants
- Veiller au bien-être des enfants
- Respecter les conditions d'hygiène, désinfection du matériel pédagogique
- Être tolérant et faire preuve de respect envers les enfants, les familles et envers ses collègues
- Être enthousiaste, dynamique et vigilant
- Mettre en place des activités adaptées au public accueillis
- Communiquer et informer ses supérieures hiérarchiques
- Préparer et mettre en place des activités pour répondre aux objectifs du projet pédagogique
- Veiller au respect des locaux et du matériel
- Participer aux tâches ménagères liées aux locaux du périscolaire et des centres de loisirs
- Veiller à la propreté des locaux (vaisselle, tables, sol, désinfection du matériel pédagogique)

L'assistant sanitaire : La directrice et la directrice adjointe

Elles sont chargées du suivi sanitaire de l'accueil périscolaire.

Elles ont comme missions :

- De gérer le registre des soins et les fiches sanitaires de liaison
- Être responsable de l'infirmierie
- De gérer les trousseaux des enfants allergiques et être informé des particularités médicales de chaque enfant
- De gérer les traitements dont les parents nous ont fournis une ordonnance médicale
- Effectuer les premiers soins
- Informer l'équipe d'animation en ce qui concerne les particularités médicales des enfants

c) Les réunions :

Des réunions entre la directrice et la directrice adjointe sont prévues dans le but d'échanger et de transmettre des informations concernant les modalités d'accueil, les spécificités des enfants, le suivi des activités, la gestion de l'équipe

Un retour est fait chaque semaine entre la directrice adjointe et l'ensemble de l'équipe d'animation. Les réunions consistent à transmettre les informations importantes, à assurer le suivi et la mise en place des activités, faire un bilan des différents projets ...

Des réunions avec l'ensemble de l'équipe sont également prévues pour faire un point global sur les modalités de l'accueil et les problèmes rencontrés et mettre en place de nouveaux projets.

4) Modalités d'inscription et tarifs :

Une inscription auprès du service périscolaire de la Maison de L'Enfance est obligatoire. Elle se fait auprès de la directrice avant la rentrée scolaire et tout au long de l'année scolaire en cours. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la Maison de l'Enfance et téléchargeable sur le site Internet de la mairie.

Pour l'admission de leurs enfants, les parents doivent obligatoirement constituer un dossier et fournir les pièces administratives suivantes :

- Fiche sanitaire et de renseignements remplies et signées
- Photo d'identité récente de l'enfant
- Copie du carnet de vaccinations à journées
- N° allocataire CAF
- N° de sécurité sociale et attestation vitale
- Avis d'imposition et/ou certificat de rémunération (revenus année N-2)
- Attestation d'assurance scolaire
- Copie du livret de famille et copie du jugement de divorce mentionnant le droit de garde
- Copie des cartes d'identité des personnes habilitées à venir chercher l'enfant
- Une adresse mail doit être communiquée afin de faciliter la transmission des informations et des factures.
- Les autorisations diverses mentionnées dans le dossier d'inscription complétées et signées.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Gestion des plannings enfants :

En fonction des besoins des familles, plusieurs types de plannings sont possibles en fonction de la fréquentation.

La fréquentation régulière permanente : L'enfant est inscrit tous les jours ou plusieurs jours par semaine au périscolaire, il s'agit d'une fréquentation régulière. Les parents doivent remplir un planning mensuel et le faire parvenir au service périscolaire le dernier jeudi précédent le mois de chaque d'accueil. Un planning annuel peut également être donné lors de l'inscription de l'enfant.

La fréquentation occasionnelle : L'enfant vient de façon occasionnelle ou de manière irrégulière au périscolaire, il s'agit d'une inscription occasionnelle. Les parents doivent fournir le planning mensuel ou par semaine en indiquant les journées et les accueils concernés (matin/midi/ soir), à transmettre 8 jours avant la semaine précédant l'accueil.

Il est impératif de prendre contact avec le service périscolaire pour tous les changements de situation/ de planning avant 8H30. (Au-delà de cette horaire, le service périscolaire ne pourra prendre en compte la demande dans la mesure où les repas sont commandés à 8H30). Le service périscolaire facturera toute absence prévenue le jour même pour annuler la venue de son enfant concernant l'accueil du matin et du soir.

Pour contacter le service périscolaire : les mails sont à privilégier pour l'envoi des plannings. Ils peuvent également être déposés sous format papier directement à la Maison de l'Enfance «Les Chrysalides». Il est à rappeler qu'aucun planning ne sera pris par téléphone. Quel que soit les moyens de communication choisis, il est impératif de préciser le nom, le prénom de l'enfant et le temps d'accueil choisi (matin, midi, soir jusque...)

5) Les valeurs du projet éducatifs par l'organisateur :

La réalisation du projet pédagogique ainsi que la mise en place d'objectifs pédagogiques s'articulent autour des valeurs éducatives du projet éducatif définis par l'organisateur.

a) Épanouissement et bien être de l'enfant

L'épanouissement et le bien-être de l'enfant est l'axe le plus important du projet éducatif. L'ensemble des activités, animations, projets, les aménagements des différents espaces ainsi que l'alternance des temps de repos et d'activité doit se faire en respectant le rythme de chaque enfant, leur âge et en assurant une sécurité physique, psychologique et affective.

b) Autonomie

Les différents temps d'accueil (temps de jeux libre, temps d'activité, pause méridienne) permettent à l'enfant d'acquérir une plus grande autonomie. L'équipe d'animation doit valoriser cet objectif et mettre en œuvre un ensemble de moyens permettant aux enfants de développer leur autonomie à tout âge. L'équipe doit accompagner l'enfant dans cette démarche.

c) Responsabilisation

Tout au long de l'année, les enfants seront impliqués dans différents projets et animations. Ils pourront prendre des initiatives dans la mise en place de ces projets. La responsabilisation des enfants joue un rôle prépondérant dans le développement de l'autonomie.

De plus avec la crise sanitaire actuelle, les enfants sont amenés à être plus responsable concernant leur hygiène (respect des distanciation, lavage de main régulier).

d) Vivre ensemble

Le vivre ensemble est un élément omniprésent dans les accueils périscolaire. En effet, tout au long de la journée, l'enfant évolue au sein d'un groupe. Il doit prendre conscience qu'il n'est pas seul. Il doit développer des comportements de vie en collectivité et respecter ses camarades.

Les valeurs citoyennes et républicaines prennent tout leur sens dans cet axe éducatif.

e) Valorisation de l'enfant

L'ensemble des activités et des projets permettent un apport de connaissances et de compétences de manière pédagogique et ludique. Le jeu a une place prépondérante dans l'apport de connaissances. L'acquisition de nouvelles connaissances et compétences valorisent l'enfant.

f) Le respect et la tolérance

Le respect et la tolérance sont des valeurs essentielles au bon déroulement de l'accueil. Ces valeurs doivent être présentes entre enfants mais également envers les professionnels et les parents.

L'enfant doit prendre conscience qu'il est une personne à part entière et qu'il mérite également le respect.

Le respect de ces valeurs aboutit à une construction de la personnalité de l'enfant.

g) Éducation au développement durable :

Se développer, c'est grandir, augmenter ses connaissances, s'épanouir. On dit souvent que le développement durable, c'est l'affaire de tous. Si on veut changer les choses et si on veut que les choses changent, il faut que chacun y mette du sien et dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, nous avons décidé au périscolaire grâce à la participation de chacun ; à son niveau, de faire comprendre et de pratiquer à travers les matériaux utilisés notamment recyclés l'importance de protéger la planète.

6) Le territoire

a) Présentation de la Ville

Aumetz est une commune du département de la Moselle et de la Région Grand-Est. 2319 habitants vivent au sein de la commune.

b) Les infrastructures :

Différentes infrastructures sont présentes au sein du territoire permettant à diverses associations et clubs de sport de mener leurs activités :

- 1 Gymnase
- 2 Terrains de Foot
- 1 Terrain de Tennis
- 1 Boulodrome
- 1 City Stade
- 1 École de Musique
- 1 Médiathèque
- 1 Foyer des Anciens
- 1 CCAS

c) Infrastructures liées à l'enfance :

- 1 Multi Accueil
- 1 Périscolaire

Les écoles :

- 1 École Maternelle
- 1 École Élémentaire
- 1 Collège

d) Le Périscolaire et l'accueil des enfants dans la ville

L'accueil périscolaire est un service d'accueil d'enfants proposé aux familles de la ville d'Aumetz ainsi qu'aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de la ville. Cet accueil propose un temps de garde le matin à 7h30, à la pause méridienne et le soir jusqu'à 18h30.

Ce service proposé par la collectivité est essentiel pour les familles de la commune. En effet, la plupart des parents sont des travailleurs frontaliers. Ils partent généralement tôt le matin et rentrent tard le soir. L'amplitude de garde des enfants doit donc être assez ample pour répondre aux besoins des parents.

Certains enfants ont donc des journées aussi longues que leurs parents. Ce rythme

peut être difficile à suivre pour des enfants de cet âge. Pour cela, l'équipe propose des animations et activités tout en respectant le rythme des enfants.

7) Finalités - Objectifs pédagogiques - Moyens

Objectifs pédagogiques	Moyens
<p>Favoriser l'autonomie de l'enfant</p> <p>-L'enfant est actif dans le choix de ses activités -L'enfant pourra développer son autonomie dans des situations de la vie quotidienne -L'enfant pourra s'approprier l'espace, jouer avec les différents éléments et acquérir une aisance dans ses déplacements -L'enfant pourra acquérir progressivement plus d'autonomie au cours des repas</p>	<p>- Implication des enfants dans les projets et activités</p> <p>- L'enfant pourra se déplacer librement dans l'espace</p> <p>-Temps d'échanges en début de journée pour informer les enfants des différentes activités proposées</p> <p>-Espaces jeux libres, temps calme à disposition des enfants</p> <p>-Prise en compte des envies et des intérêts des enfants dans la mise en place des activités</p> <p>-Possibilités aux enfants de proposer un jeu ou une activité</p> <p>-Participation des enfants à la mise en place et au rangement de l'activité</p> <p>-L'enfant pourra choisir les activités auxquelles il souhaite participer</p> <p>-Manger en autonomie au cours des repas</p>
<p>Vivre, agir et s'exprimer au sein d'un groupe</p> <p>- L'enfant développe des relations avec les autres - L'enfant fait preuve de respect et de tolérance envers ses camarades et les</p>	<p>- Temps d'échanges quotidiens, retours d'activités</p> <p>- Moments de partage lors des temps de repas</p>

<p>adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'enfant partage des moments conviviaux d'échanges, de dialogues -L'enfant participe à des activités de groupe et des projets communs -L'enfant respecte les règles de vie en collectivités -L'enfant développe l'esprit du « vivre ensemble » 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'activités, d'ateliers en groupe - Mise en place de jeux coopératifs et de jeux collectifs - Accepter les autres, l'opinion des autres - Proposition d'activités collectives et de projets communs
<p style="text-align: center;">Offrir à l'enfant un enrichissement personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permettre à l'enfant une ouverture d'esprit et faire preuve de curiosité - L'enfant s'investit dans différents domaines -L'enfant découvre de nouvelles activités -Apport de connaissance de façon ludique -Valorisation des compétences et des connaissances de chaque enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant participe à différents types d'activités (manuelles, artistiques, sportives...) - Projet «Découverte de la culture musicale» sur la pause méridienne - Mise en place de grands jeux, de rallye photo... - Affichage des productions des enfants - Apports de connaissances des enfants - Ne pas reprendre les enfants en cas d'erreurs
<p style="text-align: center;">Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant évolue dans un environnement rassurant et bienveillant -L'enfants évolue dans un environnement adapté à son âge et sans danger 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une équipe stable, d'animateurs référents - Mise en place de matériels et d'activités adaptés à l'âge des enfants - Rôle «médiateur» des animateurs

<ul style="list-style-type: none"> -Respect du rythme de chaque enfant -Respect de la législation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Attitude bienveillante et rassurante de la part des animateurs - Respect du protocole sanitaire - Être à l'écoute des enfants et des parents - Transmissions quotidiennes avec les parents - PAI pour les enfants allergiques
--	---

8) Évaluation

Le référentiel d'évaluation se portera sur les objectifs pédagogiques de notre projet. L'évaluation est un outil permettant de constater et d'analyser si les objectifs ont été atteints.

Des échanges avec l'équipe d'animation et des réunions bilan seront mises en place à la fin de chaque trimestre pour faire un point sur l'avancée des objectifs, pour cibler et définir la conduite à tenir et pour améliorer certains points si besoin.

L'observation des enfants, de leur conduite et de leur comportement sera également un indicateur à prendre en compte pour l'évaluation des objectifs pédagogiques.

9) Les activités

Différentes activités seront proposées par l'équipe d'animation pour répondre aux objectifs pédagogiques :

- Des activités manuelles : peinture, dessin, pixels, coloriages, construction, modelage, activités sur un peintre, artistiques,
- Des activités physiques et sportives : découverte de différents sports collectifs, athlétisme, parcours d'obstacles, parcours de motricité, rallye photo, jeux de ballon, ...

- Des activités artistiques : découverte de la musique, des instruments, projet «découverte de la culture musicale», activités sur un peintre, théâtre, danse, mîmes, ...

10) Vie quotidienne

Accueil périscolaire *Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi*

7h30-8h30 : Accueil des enfants avant l'école

Les enfants sont accueillis le matin par les animateurs à l'école maternelle. Pendant ce temps ils peuvent jouer à différents jeux, dessiner, se reposer....

À 8h20, les enfants scolarisés en maternelle sont amenés dans leur classe et les enfants scolarisés en élémentaire dans la cour de l'école.

La pause méridienne représente un temps éducatif et d'apprentissages. Ce service comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce temps de restauration, durant une heure trente.

12h15 à 13h15 : Repas

Les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains avant le repas.

Ils s'installent à table pour partager un moment convivial.

Le temps du repas est un temps propice à l'apprentissage des règles d'hygiène et aux goûts.

Les animateurs servent les plats, aident les plus petits prendre leur repas et partagent un moment convivial avec les enfants.

A la fin du repas les enfants repassent aux toilettes pour se débarbouiller et se laver les mains.

Si le temps le permet, les enfants peuvent profiter de la cour extérieure.

Au cours du repas, une activité sur la découverte de la culture musicale sera mise en place. Ce projet sera effectif sur toute l'année scolaire pour proposer aux enfants une ouverture au monde musical.

13h20 : Retour à l'école

16h-16h15 : L'équipe d'animation va récupérer les enfants aux écoles

16h15- 16h45 : Goûter

L'ensemble des enfants vont aux toilettes pour se laver les mains avant de s'installer à table pour goûter.

A la fin de la collation, les enfants repassent aux toilettes pour se débarbouiller et se laver les mains.

Le goûter est également un moment de partage entre les enfants et l'équipe.

16h45-18h30 : Temps d'activités + départs échelonnés

Chaque soir diverses activités sont proposées aux enfants. Ils peuvent participer sur la base du volontariat à ses activités. Sinon ils peuvent jouer à des jeux libres ou simplement se reposer.

Accueil périscolaire

Mercredi

7h30 – 9h30 : Arrivées échelonnées des enfants + temps de jeux libre

À partir de 7h30, l'équipe d'animation accueille les enfants ainsi que leurs parents. Ce temps d'accueil est un moment de transmission animateurs-parents. Jusqu'à 9h30 un temps de jeux libre est proposé, les enfants peuvent jouer, lire un livre, dessiner...

9h30-12h00 : Temps d'activités

À 9h30, les groupes d'activités sont formés : un groupe des petits avec les enfants âgés de 3 à 6 ans scolarisés en école maternelle et un groupe des grands âgés de 6 à 11 ans scolarisés en école élémentaire.

Les animateurs proposent et mettent en place les activités prévues sur le planning.

12h00-13h00 : Repas

A 12h les enfants passent aux toilettes pour se laver les mains avant de s'installer à table pour prendre leur repas.

Une fois le repas fini, ils aident les animateurs à débarrasser leur table et passent aux toilettes pour se débarbouiller.

13h00-14h30 : Temps libre

Après le repas, un temps calme de jeux libre est proposé aux enfants. Les enfants peuvent jouer librement accompagnés des animateurs.

Les plus petits se préparent généralement à aller la sieste jusqu'à 15H.

14h30-16h00 : Temps d'activités

Les groupes sont reformés en fonction de l'âge des enfants. L'équipe d'animation va

proposer et mettre en place l'activité de l'après-midi.

16h00-16h30 : Goûter

16h30-18h30 : Temps de jeux libre + départs échelonnés

11) Restauration scolaire

Le repas est une action éducative. Le temps du repas est un temps d'apprentissage.

C'est un moment calme, de partage, d'échanges entre enfants et l'équipe d'animation. C'est un temps d'apprentissage aux goûts, contribuer à développer le plaisir de manger avec des menus variés et équilibrés.

C'est également un moment d'apprentissage à l'hygiène en apprenant à bien manger en toute autonomie et en respectant les règles d'hygiène.

Enfin, le repas est un temps d'apprentissage du vivre ensemble. L'enfant n'est pas seul à manger, il doit apprendre à respecter ses camarades (ne pas crier, attendre son tour.).

Tout au long de l'année scolaire, un projet de découverte de la culture musicale sera proposé à la pause méridienne. Il a pour but de sensibiliser les enfants à d'autres cultures musicales. Pour les plus petits ce projet prendra la forme d'un éveil musical.

a) Les repas spéciaux

Pour les enfants ayant des allergies alimentaires, des projets d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place. Les enfants peuvent apporter leurs propres repas sans allergènes. Ce protocole permet aux enfants atteints d'allergies d'être inclus et de bénéficier d'un accueil comme les autres. Un protocole de sécurité et d'intervention d'urgence est notifié par le médecin en cas de réaction allergique. Une trousse contenant certains médicaments peut donc être présente au sein de l'établissement.

En cas de réaction allergique, le protocole doit être suivi soit par l'assistant sanitaire ou par un membre de l'équipe le plus vite possible. C'est pourquoi il est nécessaire que l'ensemble de l'équipe soit informé des différentes pathologies des enfants et du protocole de sécurité. L'assistant sanitaire doit régulièrement vérifier que les trousse de médicaments sont à jour.

Des menus sans viande et sans porc sont également proposés à la restauration scolaire pour satisfaire l'ensemble des demandes des parents et accueillir tout enfant sans discrimination.

b) Hygiène et santé

Les repas sont confectionnés au Foyer Des Jeunes Travailleurs de Thionville. La responsable de la restauration (NOSPELD Mireille) réceptionne et vérifie l'ensemble des températures des plats.

Les repas sont variés, équilibrés et respectent l'ensemble des conditions nutritives des

enfants.

Les menus et le tableau des allergènes sont affichés préalablement pour informer les parents, les enfants et le personnel.

Lors du service, la responsable de restauration prélève un repas témoin qui devra être conservé 5 jours dans un récipient fermé et maintenu à une température de 0 à 3°.

La responsable sert les repas dans les assiettes et l'équipe d'animation s'occupe du service.

Afin de respecter des conditions d'hygiène optimale, l'ensemble du personnel présent lors de la restauration scolaire doit porter un masque et une charlotte. La responsable doit également porter des gants pour assurer le service dans les assiettes.

Des règles très stricts concernant la conservation des aliments doivent être appliquées. En effet, le repas doit être conçu dans le respect des normes sanitaires. L'établissement fournissant le repas doit faire partie des établissements ayant un agrément sanitaire.

Lors de leur réception, les produits frais ne doivent pas dépasser 5° et doivent être conservés à une température de 0° à 3°.

Les produits chauds doivent être réceptionnés et conservés à une température supérieure à 63°.

Les dates de consommations doivent être vérifiées régulièrement et aucun produit dont la date d'expiration est dépassée ne doit être consommé.

Après chaque repas aucun reste alimentaire ne doit être gardé et consommé.

L'ensemble des équipements et locaux des cuisines de production ou de confection doit faire preuve d'une hygiène irréprochable et doit être conforme aux normes exigées.

12) Dossiers médicaux et soins

Lors des inscriptions périscolaires, les parents ont dû compléter une fiche sanitaire de liaison obligatoire pour l'inscription de leur enfant. Ces fiches nous donnent des indications sur les vaccins, les antécédents médicaux, les difficultés de santé des enfants, le régime alimentaire choisis et les coordonnées des responsables légaux. L'ensemble de ces informations sont nécessaires en cas d'accident ou d'hospitalisation des enfants.

Ces données sont confidentielles, seulement les données concernant un problème de santé et un protocole d'urgence à suivre sont transmises à l'ensemble de l'équipe.

Pour les enfants porteurs de handicap ou d'allergies des protocoles d'accueil individualisé sont mis en place. Ces protocoles permettent à ces enfants d'être accueillis comme tout autre enfant. Ils permettent aux parents d'apporter un repas

sans allergènes pendant la restauration scolaire ou à l'enfant de prendre un traitement médical pendant son temps d'accueil. Un entretien préalable doit être fait avec les parents, la directrice et l'assistant sanitaire pour se mettre d'accord sur la mise en place du protocole.

L'assistant sanitaire doit s'assurer que la trousse de médicaments de chaque enfant ayant un PAI est à jour et disponible le plus rapidement possible en cas de protocole de sécurité. Il doit également tenir informer l'ensemble de l'équipe des difficultés de santé de chaque enfant et du protocole à mettre en place.

Une trousse à pharmacie doit également être présente sur le lieu d'accueil des enfants et doit être prise lors de chaque sortie. Ces trousse sont composées de matériel autorisé par la DDSCS et doit permettre l'élaboration de soins d'urgence sans gravité.

Tous les soins effectués et les «accidents» doivent être notés dans un registre des soins.

Depuis la loi du 11 Février 2015, les établissements accueillant du public doivent s'assurer l'accès des personnes atteintes de handicap.

Pour favoriser l'égalité des droits et des chances, l'accueil d'un enfant porteur de handicap au sein d'un ACM passe par l'adaptation de son séjour, des objectifs, des activités afin de faciliter son quotidien.

Pour cela des réunions en amont doivent être faites entre les parents et le responsable de l'accueil pour préparer l'accueil de l'enfant.

Avant l'accueil, des entretiens sont préalables favorisées afin de pouvoir rencontrer la famille, l'enfant pour faire connaissance et prendre en compte les particularités de l'enfant et pouvoir commencer à réfléchir aux modalités d'accueil de cet enfant. Ces réunions ont également pour but de faire connaître aux parents et à l'enfant la structure, le personnel, les projets, les différentes activités et les objectifs pédagogiques.

Ces entretiens permettent d'instaurer un climat de confiance entre le responsable, les parents et l'enfant pour faciliter son accueil.

Par la suite, une réunion sera faite entre le responsable et l'équipe d'animation pour présenter les particularités de l'enfant et commencer à chercher des activités adaptables tout en incluant l'enfant au sein du groupe.

Il faudra également fixer des objectifs pédagogiques à atteindre propres à cet enfant.

L'objectif principal pendant le temps d'accueil sera l'intégration de l'enfant au sein du groupe.

Les différents espaces, les différentes activités, le matériel devront être adaptés à l'enfant pour faciliter son quotidien et son insertion. Il doit pouvoir participer à toutes les activités proposées au groupe.

Un suivi attentif de l'enfant sera fait durant tout le temps d'accueil par les animateurs afin de pouvoir réajuster ses pratiques. Des transmissions quotidiennes avec les parents sont préconisées. La communication est très importante lors de l'accueil d'un

enfant porteur de handicap pour s'assurer du bien-être de l'enfant.
Un membre de l'équipe peut être désigné comme le référent de l'enfant.

A la fin du centre, une réunion avec l'équipe d'animation doit être faite pour élaborer un bilan de l'accueil, des objectifs atteints, des aménagements des espaces, des problèmes rencontrés...

Un entretien peut être fait avec les parents pour présenter le bilan et recueillir l'avis de l'enfant et des parents.

13) Communication avec les familles

La communication avec les familles est un pilier essentiel au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. En effet, la continuité pédagogique ainsi que le principe de co-éducation passe par une communication avec les parents.

Une transmission quotidienne est faite avec les parents les matins et les soirs pour communiquer les informations importantes de la journée. Ces moments de transmissions sont des moments de partage permettant aux parents de se sentir sécurisés par rapport à l'accueil de leur enfant.

Des affichages sur le lieu d'accueil permettent aux parents d'être informés lorsqu'ils viennent rechercher leur enfant.

La directrice transmet également l'ensemble des informations et les plannings d'activités par mail aux parents.

Des informations sont communiquées via le site et la page Facebook de la Ville. Les parents peuvent y trouver les projets mis en place, les tarifs d'inscription, les plannings d'activités ainsi que des photos des activités faites avec les enfants.

La communication est essentielle par le biais de différents supports pour permettre une communication fluide avec les parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants ainsi qu'une continuité éducative qui se fait par le biais de l'école et des accueils périscolaires.

Le dialogue reste un outil incontournable de la coéducation. Dès les premiers liens, les parents ont besoin d'être dans une relation de confiance, en se sentant écoutés, en sentant leur enfant en sécurité dans le lieu d'accueil permettant d'aborder par la suite les pratiques éducatives de chacun en fonction de l'âge de l'enfant et de ses besoins.

Il est important de laisser les enfants grandir à leur rythme et comme le réfère Maria Montessori : «*Accompagnons-les simplement pour les laisser s'envoler librement*».